

LIVRET EXPLICATIF



APAM

ASSURANCE AGRICOLE

SOMMAIRE

1. Qu'est qu'une assurance paramétrique ?
2. Pourquoi choisir ce contrat gel avec apam ?
3. Comment se traduit l'encadrement de l'offre ?
4. L'offre synthétisée gel de printemps apam
5. Le tiers de confiance : la station meteo france
6. Un mecanisme de reglement
7. Fonctionnement du simulateur
8. Annexe



APAM vous propose son offre d'assurance paramétrique gel 2024 pour vos vignes.

1. Qu'est qu'une assurance paramétrique ?

L'assurance paramétrique se distingue de l'assurance traditionnelle.

L'assurance paramétrique ne sécurise pas des pertes directement subies par une exploitation, mais sécurise ces dernières à travers la constatation d'une valeur de déclenchement d'un indice choisi au préalable, donnant droit au versement d'une indemnisation forfaitaire.

Cette offre présentée ici est une couverture d'assurance **gel paramétrique** pour vos vignes, préalablement présentée à votre coopérative.

2. Pourquoi choisir ce contrat gel avec APAM ?

Vous découvrez les avantages d'une assurance paramétrique gel avec APAM :

- Rendement de référence au choix de l'exploitant
- Franchises faibles (15%)
- Capital au choix
- Paiement rapide en cas de survenance du risque (3 mois après sinistre)
- Contrat porté par le groupe coopératif
- Avance de la prime d'assurance effectuée par la coopérative à la souscription avant le 28 février 2024, à rembourser par les adhérents souscripteurs dès octobre 2024

Par ailleurs, vous constatez que l'aléa gel de printemps entre avril et mai a dégradé trop largement les rendements de vos vignes depuis 2017 ;

Vous estimez que le dispositif d'assurance multirisque climatique (MRC) et les produits connus comme grêle/tempête seules :

- Ne vous conviennent pas (inefficace dans le remboursement, trop cher malgré la subvention, moyenne de rendement olympique ou triennale de référence trop faible, valeur €/ha indemnisée insuffisante),
- Ne sont pas suffisants (franchise trop élevée, culture bio, j'aimerais prendre un grêle/tempête avec une assurance gel paramétrique car ce sont les aléas que je crains le plus) ou ;
- Ne me sont pas offert à la souscription (contrat résilié, trop sinistré, cultures particulières)

Dans ce cas, le choix du contrat paramétrique gel pour la saison 2024 vous correspond !

Nos conseillers APAM sont à votre écoute pour vous proposer une offre d'assurance multirisque climatique (MRC) ou grêle/tempête en plus de notre offre gel paramétrique présentée ici afin de compléter votre couverture 2024 si besoin.



3. Comment se traduit l'encadrement de l'offre ?

La coopérative, a travaillé avec APAM sur les paramètres établis de l'offre paramétrique gel :

- Modalités contractuelles entendues
- Globalisation du risque pour des meilleurs prix grâce au groupement
- Avance de la prime par le groupe coopératif

Les paramètres fixés par la coopérative :

- La période de couverture : 1er avril au 31 mai
- La franchise : 15%
- Les seuils de déclenchements :
Période 1 - du 1er avril au 9 avril 2023 : 1er déclenchement à partir de -1,5°C
Période 2 - du 10 avril au 31 mai 2023 : 2ème déclenchement à partir de -1°C
- 7 Stations de météo de référence unique pour trouver la station la plus proche de votre vignoble

Les paramètres au choix de l'exploitant :

- Capital assuré
- Surfaces hectares assurés
- Rendement espéré

4. L'offre synthétisée gel de printemps APAM

Événement couvert	Gel de printemps	
Source de données	Station Météo France	
Période de risque	01/04/2024- 31/05/2024	
Indice	Température minimale quotidienne [°C]	
Structure de paiement	Destruction progressive - voir tableau ci-dessous	
Taux de Destruction Max. avant Franchise [% Capital Assuré]	75%	
Franchise [% Capital Assuré]	15%	
Période	Température de déclenchement [°C]	Température de sortie [°C]
01/04/2024 - 09/04/2024 (inclus)	- 1.50	- 6.00
10/04/2024- 31/05/2024 (inclus)	- 0.50	- 5.00

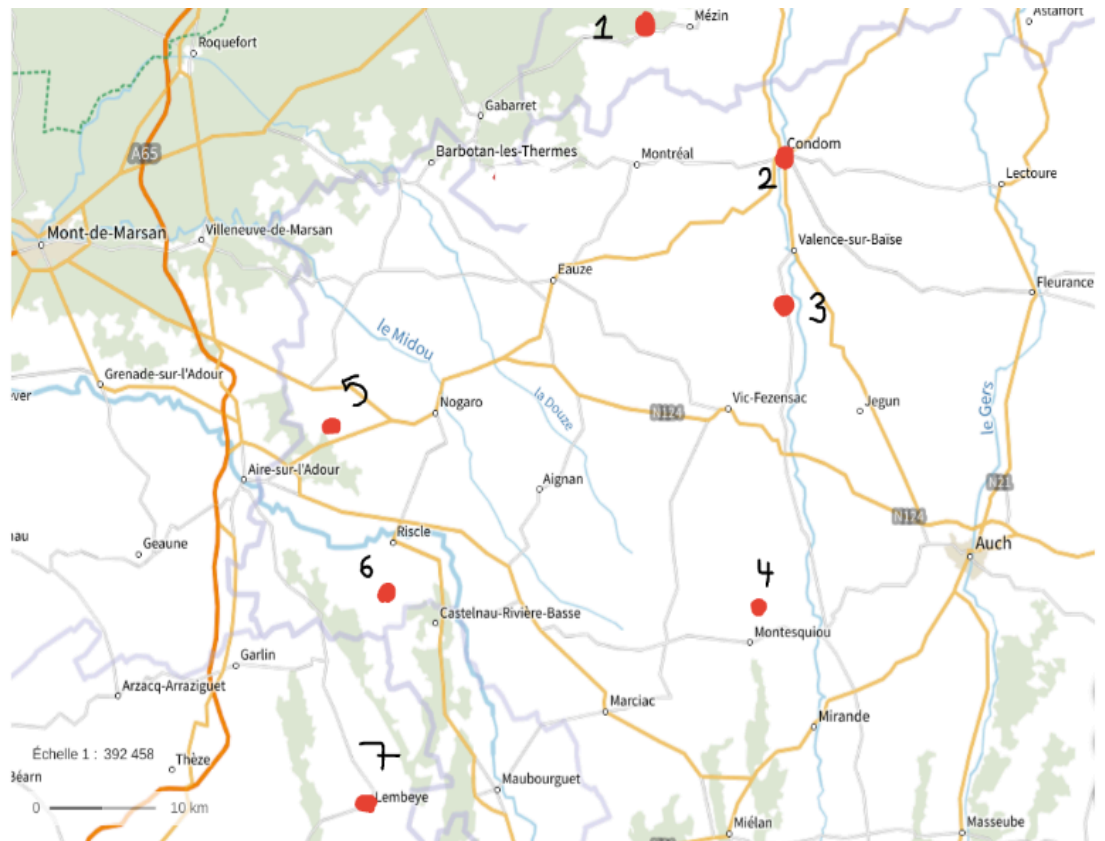


5. Le tiers de confiance : la station météo France

L'assurance paramétrique proposée ici par APAM se base sur les relevés météo de la station météo France

Station météo :

- 1: Réaup
- 2:Condom
- 3:Beucaire
- 4:Peyrusse grande
- 5:Le houga
- 6:Maumusson
- 7:Lembeye



L'exploitant doit s'assurer de la cohérence des historiques de température entre la station météo et ses parcelles de vignes.

A cet effet, la station est la station de référence utilisée comme tiers de confiance par l'assureur (qui remplace l'expert) pour la mesure des températures et donc l'appréciation des pertes liées à l'épisode de gel.

C'est le degré de température négative qui traduit un taux de perte modélisée qui déclenche une indemnisation. Les seuils de déclenchement d'indemnisation ont été définis ainsi (tableau ci-dessous)

Température minimale	Perte modélisée	Température minimale	Perte modélisée
-1,5	2,00%	-0,5	2,00%
-1,6	4,00%	-0,6	4,00%
-1,7	6,00%	-0,7	6,00%
-1,8	8,00%	-0,8	8,00%
-1,9	10,00%	-0,9	10,00%
-2	12,00%	-1	12,00%
-2,1	14,00%	-1,1	14,00%
-2,2	16,00%	-1,2	16,00%
-2,3	18,00%	-1,3	18,00%
-2,4	20,00%	-1,4	20,00%
-2,5	22,00%	-1,5	22,00%
-2,6	24,00%	-1,6	24,00%
-2,7	26,00%	-1,7	26,00%
-2,8	28,00%	-1,8	28,00%
-2,9	30,00%	-1,9	30,00%
-3	32,00%	-2	32,00%
-3,1	34,00%	-2,1	34,00%
-3,2	36,00%	-2,2	36,00%
-3,3	38,00%	-2,3	38,00%
-3,4	40,00%	-2,4	40,00%
-3,5	42,00%	-2,5	42,00%
-3,6	44,00%	-2,6	44,00%
-3,7	46,00%	-2,7	46,00%
-3,8	48,00%	-2,8	48,00%
-3,9	50,00%	-2,9	50,00%
-4	52,00%	-3	52,00%
-4,1	54,00%	-3,1	54,00%
-4,2	56,00%	-3,2	56,00%
-4,3	58,00%	-3,3	58,00%
-4,4	60,00%	-3,4	60,00%
-4,5	62,00%	-3,5	62,00%
-4,6	64,00%	-3,6	64,00%
-4,7	66,00%	-3,7	66,00%



Ce système permet de ne pas prendre pour référence les rendements historiques (moyenne olympique ou moyenne triennale) de l'exploitation, mais de se baser sur les historiques de température négative.

L'exploitant choisit le capital qu'il souhaite protéger par hectare (ha), il n'y a pas de limite. On parle d'une assurance chiffre d'affaires.

Les assurances paramétriques offrent donc une grande liberté pour les viticulteurs, surtout pour les viticulteurs fortement sinistrés où les assurances traditionnelles ne sont plus en lien avec la couverture qu'il souhaite au vu des faibles rendements (moyenne de référence olympique ou triennale).

6. Un mécanisme de règlement

Le versement d'une indemnité intervient dès lors que le seuil de température négative convenu au contrat (tableau ci-dessus) est atteint pendant la période de couverture du 1er avril jusqu'au 31 mai 2024.

Si le seuil de température négative convenu au contrat est atteint sur le relevé de la station météo de référence, alors le contrat d'assurance versera un montant précis lié aux taux de perte préalablement modélisés dans le contrat d'assurance.

Aucun passage d'expert n'est attendu, seul le relevé météorologique de la station météo France fait foi. En cas de survenance, l'indemnité sera versée au 1er juillet 2024. En comparaison, l'assurance subventionnée MRC intervient entre 9 et 12 mois après le sinistre.

Attention les assurances paramétriques ne sont pas subventionnées ! Elles peuvent cependant venir en complément d'une assurance subventionnée pour écraser la franchise par exemple.

7. Fonctionnement du simulateur

Notre simulateur tarifaire est mis à votre disposition :

Il vous propose une tarification ajustée en fonction du capital et de la surface à protéger. Vous pouvez réinitialiser votre demande avec le bouton prévu à cet effet pour tester au maximum le coût de l'assurance en fonction des curseurs de choix. Vous devez compléter les informations relatives à votre organisation et nous partager vos coordonnées pour soumettre votre demande.

Antoine vous contactera pour affiner ensemble votre demande et vous conseiller au mieux.



8. Annexe

Historique de Pertes et altitude des stations

Année	Perte BEAUCAIRE	BEAUCAIRE minimale période 1	BEAUCAIRE minimale période 2
2020	0,00%	-0,1 °C	6,0 °C
2021	30,00%	-2,9 °C	-0,4 °C
2022	36,00%	-3,2 °C	5,7 °C
2023	0,00%	1,6 °C	2,5 °C

Année	CONDOM Perte	CONDOM minimale période 1	CONDOM minimale période 2
2020	0,00%	3,0 °C	7,2 °C
2021	0,00%	-0,2 °C	1,5 °C
2022	2,00%	-1,5 °C	6,8 °C
2023	0,00%	2,5 °C	4,8 °C

Année	LE HOUGA perte	LE HOUGA minimale période 1	LE HOUGA minimale période 2
2020	0,00%	2,0 °C	7,3 °C
2021	12,00%	-1,3 °C	-1,0 °C
2022	70,00%	-4,9 °C	5,9 °C
2023	0,00%	1,3 °C	3,8 °C

Année	LEMBEYE Perte	LEMBEYE minimale période 1	LEMBEYE minimale période 2
2020	0,00%	4,2 °C	7,7 °C
2021	0,00%	1,2 °C	1,6 °C
2022	12,00%	-2,0 °C	6,3 °C
2023	0,00%	3,0 °C	4,2 °C

Année	MAUMUSSON Perte	MAUMUSSON Température minimale période 1	MAUMUSSON Température minimale période 2
2020	0,00%	2,0 °C	7,1 °C
2021	0,00%	-0,7 °C	0,1 °C
2022	75,00%	-7,3 °C	5,8 °C
2023	0,00%	2,3 °C	4,0 °C



Année	PEYRUSSE-GRANDE Perte	PEYRUSSE-GRANDE minimale période 1	PEYRUSSE-GRANDE minimale période 2
2020	0,00%	3,6 °C	7,4 °C
2021	0,00%	1,6 °C	1,9 °C
2022	0,00%	-0,3 °C	6,1 °C
2023	0,00%	3,3 °C	4,5 °C

Année	REAUP Perte	REAUP minimale période 1	REAUP minimale période 2
2020	0,00%	2,0 °C	7,3 °C
2021	12,00%	-2,0 °C	0,8 °C
2022	22,00%	-2,5 °C	6,8 °C
2023	0,00%	1,6 °C	4,4 °C

Altitude des stations :

liste des stations	altitude des stations
Réaup	117 m
Beucaire	155m
Condom	134m
Le houga	118m
Peyrusse grande	184m
Lembeye	232m
Maumusson	172m



En cas de besoin, n'hésitez pas
Contactez moi !

Antoine BOURSEAU

06 42 21 67 30

abourseau@apam-agri.fr

